REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

4 juillet 2018

et qu'elle a été faite le 4 juillet 2018

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents: 30

Absents suppléés : 3
Absents excusés : 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2018_07_105

Objet:

Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (32h15)

Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps complet

COMMUNAUTE DE COMNID: 039-243900560-20180711-DCC2018_07_105-DE 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 11 juillet 2018

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit, le 11 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents: Brans: M. Michel ECARNOT Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre: M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND, Mme Joss BERNARD, Mme Josette PAILLARD Evans: M. Jean-Luc HUDRY Fraisans: M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY Gendrey: M. Pierre ROUX La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: M. Joseph ROY Louvatange: M. Gérôme FASSENET Montmirey-le-Château: Mme Monique VUILLEMIN Mutigney: Mme Christine LECOMTE Offlanges: M. Marc BARBIER Orchamps: M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL Ougney: M. Eric CHAPUIS Pagney: M. Michel GANET Petit-Mercey: M. Rémy MARTIN Ranchot: M. Eric MONTIGNON Rans: M. Stéphane MONTRELAY Romain: Mme Nathalie RUDE Salans: M. Philippe SMAGGHE Saligney: M. Gilbert LAVRY Serre les Moulières: M. Claude TERON Thervay: Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux: M. Alain GOMOT

<u>Suppléés</u>: Montmirey-la-Ville: M. Christian MIGNOT Sermange: M. Claude VUILLEMENOT Taxenne: M. Claude ALLEMAND

Absents excusés: Dammartin Marpain: M. Jean-Louis ESPUCHE Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. Hervé BOUVERESSE Fraisans: M. Christian GIROD, Mme Martine VERMOT-DESROCHES Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps: M. Denis JEUNET Our: M. Jean-Claude MOREL Plumont: M. Michel GREMAUX Rouffange: M. Didier TISSOT Salans: Mme Stéphanie DREZET

Secrétaire de séance : M. Marc BARBIER

Procurations de vote:

Mandants: M. Jean-Louis ESPUCHE (DAMMARTIN MARPAIN) M. Christian GIROD (FRAISANS) Mme Martine VERMOT DESROCHES (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Jean-Claude MOREL (OUR)

Mandataires: Mme Christine LECOMTE (MUTIGNEY) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h05 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

SUPPRESSION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMI DO 1039-243900560-20180711-DCC2018_07_105-DE

D'ANIMATION TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET (32H15) ET CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX A TEMPS COMPLET

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Considérant la délibération n° DCC2017_07_098 en date 12 juillet 2017 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (32h15);

Considérant qu'il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de ce poste pour nécessité de service et suite aux nouveaux rythmes scolaires à raison de 35h00 hebdomadaire.

Considérant que cette modification de temps de travail excède 10 % du temps de travail initial, il convient de supprimer et de créer le poste dans le cadre des adjoints d'animation territoriaux ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 26 juin 2018 ;

Considérant l'acceptation de l'agent ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps complet à compter du 12 juillet 2018 :
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à compter de cette même date, à raison de 32h15 hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2018.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 0

